

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE
DU 27 FEVRIER 2018**

Absents excusés: Sébastien TRIBAUT

Secrétaire de séance : Carine GOBERT

Lecture et approbation des derniers Conseils Municipaux

Lors de la Réunion du Conseil Municipal du 27 février 2018, les questions suivantes ont été débattues :

Lecture et approbation des derniers Conseils Municipaux

Accord de caution et prêt bancaire Résidence Le Parc

Le Maire expose aux élus présent l'engagement de caution des communes, concernant le prêt octroyé à l'association de la Résidence Le Parc (Marpa), afin de permettre à ladite association le rachat auprès de Plurial Novilla des droits restant à courir au titre du bail à construction consenti par la commune de Damery suivant un acte des 15 et 21 janvier 1988.

Le Maire précise les caractéristiques du prêt accordé par la Caisse d'Épargne :

- un montant de 742 000 Euros avec 800 Euros de frais de dossier
- un taux de 2,40 %
- une durée de 20 ans
- ayant pour type d'amortissement « Échéance constante »

Cet engagement de caution est proportionnel au nombre d'habitants de la commune de Romery, ce qui représente une quote-part du prêt soit 29 059.11 €. Cette garantie vient en complément d'hypothèque de premier rang prise sur le droit au bail.

Précisant aussi que la commune deviendrait copropriétaire du dit bien à hauteur de ce même pourcentage en cas de dissolution de l'association.

Cette délibération annule et remplace la précédente délibération n° 021/2017 du 28/03/2018 sur le même objet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des élus présents :

- Donne un avis favorable à cette caution bancaire.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents ou actes nécessaires à l'application de la présente décision.
- Renouvelle son engagement vis-à-vis de l'association de la Résidence Le Parc (Marpa).

Avis favorable au retrait des communes du SIMU

Le Maire expose aux élus présents que le syndicat mixte de gestion de l'école de musique d'Épernay et sa région s'est prononcé favorablement sur le retrait de plusieurs communes du Syndicat Intercommunal de Musique d'Épernay et sa Région

Dans les délibérations de demande de retrait des communes : n° 2017-473, 2017-474, 2017-475, 2017-476, 2017-477, 2017-478, 2017-479, 2017-480, 2017-481, 2017-482, 2018-485, le conseil syndical de Musique d'Épernay et sa Région accepte les demandes de retrait des communes suivantes : Champillon, Venteuil, Boursault, Binson-Orquigny, Saint-Martin d'Ablais, Romery, Fleury-la Rivière, Villers-sous-Chatillon, Vauciennes, Reuil et Cormoyeux. Il demande à la commune de Romery ainsi qu'aux autres communes de se positionner sur ce retrait.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le conseil municipal accepte le retrait des communes citées ci-dessus du Syndicat Intercommunal de Musique d'Épernay et sa Région.

Balisage itinéraire randonnée

Vu la demande présentée par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la marne

Et après avoir pris connaissance du tracé du PR 66 circuit de St Marct concerné par la pratique de la randonnée pédestre, tel que présenté sur les documents annexés (carte IGN) :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- -autorise le balisage de cet itinéraire empruntant le chemin suivant : chemin rural n° 7 dit de Romery à Cumières et son prolongement sur la parcelle cadastrée n°30

Conformément aux normes de la Charte du balisage et de la Signalisation –édition Fédération Française de la Randonnée Pédestre.

- -s'engage à :
 - Conservé aux chemins retenus sur son territoire leur caractère public et ouvert
 - Ne pas les aliéner
 - Maintenir la libre circulation de l'activité ci-dessus désigné
 - Prévoir le remplacement des dits itinéraires en cas de modifications (suppression, remembrement, cession ...)
- -demande en conséquence à M. le Président du Conseil Général de bien vouloir inscrire ce chemin au Plan des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Location des appartements communaux

Le Maire expose au conseil le problème rencontré par les locataires suite à l'application de la hausse annuelle des loyers due à l'indexation systématique des loyers, suivant l'indice du coût de la construction du trimestre de référence concerné.

Il demande au conseil municipal de se positionner par rapport à cette augmentation annuelle.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les loyers en 2018.

Création de massif : choix de l'entreprise

Le Maire présente au conseil municipal plusieurs devis concernant la création de massif dans Romery.

Les devis sont les suivants :

J.E.V : 8 105.16 € TTC

FL JARDIN : 3 215 € TTC
Les Jardins de Sébastien : 8 680 € TTC
Horticulture DEPOMMIER : 3 688.45 € TTC

Après analyse de ces devis et vu que certains devis ne sont pas conformes à nos demandes, l'entreprise J.E.V Jardins Espaces Décor a été choisi par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

Questions diverses :

-appartement au-dessus de la mairie : Karine LECLERE s'occupe d'acheter un meuble lavabo pour la salle de bain.

Le logement est susceptible d'être prêt pour la location au mois d'avril.

-rencontre Maire/Gendarmerie : le Maire informe les conseillers qu'il a rencontré la gendarmerie. Ils lui ont dit qu'il avait dorénavant une unité de contact.

Au sujet de la **participation citoyenne** de Romery, il faut acheter des panneaux : 2.

-travaux eaux potable : il manque quelques bouches à clés.

Mail à envoyer à M. PALLOTEAUX pour que la SADE revienne.

-compétence eau : il y a de forte chance pour que la compétence eau ne soit reprise par la communauté de communes qu'en 2020 voire 2026. Pour le moment, nous sommes en compétence de zone. A la fin de l'affermage, nous pouvons envisager de s'occuper de l'eau mais en régie ce qui nécessiterait 2 budgets.

-voirie : la partie de la « rue Saint Laurent » devrait être faite cette année. Pour les années à venir il devrait y avoir des fonds de concours.

-changement de nom des rues de l'église et rue Saint Laurent : on laisse comme ça.

-travaux Place du Champagne : il faut revoir avec M. PHILIZOT.

-la rue devant l'église sera prise en charge par la communauté de commune mais la parvis sera refacturé à la commune.

-PLU : on va se renseigner du cout que cela pourrait avoir de faire la révision de PLU et il faut être sur des besoins réelles de cette révision avant de s'engager.

-Histoires d'un soir : cette manifestation est organisée avec l'aide de Pays d'Arts et d'Histoire. La manifestation aurait lieu le 23/06/2018 au champagne GOBERT et dans la bouteille de Champagne. Une personne viendrait montrer aux gens ce qui est bien ou non dans le paysage. Un TUK TUK sera aussi mis à disposition des gens si il le souhaite et un questionnaire sera préparer par rapport aux panneaux installés dans le village. Des arrêtés municipaux de circulation et de fermeture de la Place sont à prévoir.

-problème d'ordures ménagères près de la salle des fêtes : un courrier sera envoyé aux personnes habitant près de la salle des fêtes pour les prévenir que container jaune sera enlevé et que les déchets recyclables sont à mettre dans les sacs jaunes disponibles en mairie et ceux-ci devant être sortis que le jour du ramassage.

-Chemin des romains : faire un courrier à Mme BEANCOURT concernant le talus chemin des romains. Mme BEANCOURT devra faire le nécessaire sous 15 jours après réception du courrier pour faire les travaux et se mettre en conformité avec loi talutage soit 1m sur 1m afin de rendre la circulation libre pour les usagers. Si ces travaux ne sont pas faits dans les délais, la commune contactera une entreprise et la facture devra être prise en charge par Mme BEANCOURT.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre- question posée, la séance a été levée à 20h30. Suivent les délibérations et les signatures.

Délibérations :

N° 001 -2018 : Accord de caution et prêt bancaire Résidence Le Parc

N° 002 -2018 : Avis favorable au retrait des communes du SIMU

N° 003 -2018 : Balisage itinéraire randonnée

N° 004 -2018 : Location des appartements communaux

N° 005 -2018 : Création de massif : choix de l'entreprise